



ECURIE BAYARD A.S.B.L
DINANT



www.ecurie-bayard.be – info@ecurie-bayard.be



Samedi 6 Juillet
Dimanche 7 Juillet 2019

25^è
Rallye-Sprint
Du zoning d'

ACHÊNE

Règlement

25^e

**RALLYE-SPRINT DU
ZONING D'ACHENE**

Samedi 6 & Dimanche 7 juillet 2019

Club organisateur : ECURIE BAYARD asbl

N° d'Entreprise : 0409339703 / Visa ASAF N° 2019/16

Adresse des Vérifications Administratives :

CHAPITEAU BAYARD

Rue de Gorimont 1 - 5590 ACHENE (Zoning)

Tél (0475) 39.63.49 - (0476) 79.24.00

GPS 50°15'44.98"N 5°03'22.27"E

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES

PROV'HISTORIC MASTERS CHALLENGE (ASAF)

CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR

CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT

CHAMPIONNAT PROVINCIAL Luxembourg

Challenge des Bourlingueurs de l'ASAF

HISTO - DEMO

Cette épreuve est organisée avec le concours de :

Commune de Ciney

Police Locale de Ciney

Comité Fays en fête, Ecole libre de Leignon et le Club de balle-pelote de Leignon

Règlement particulier

Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division "HISTO- DEMO" des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints (**Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR**) a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque. Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division "HISTO – DEMO" n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division "HISTO – DEMO" doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

Avertissement : Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

Respect de l'itinéraire

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

Co-équipier

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO -DEMO" **ne peut être mineur** (il doit avoir atteint l'âge de **18 ans**).

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Les concurrents de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité une épreuve de rallye de type B ou B-Short, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, + de 15 minutes par secteur, + de 30 min par section ou sur l'ensemble déjà parcouru de l'épreuve), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant **l'itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

Rappel : l'emprunt d'une route non reprise dans le Road-Book par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

a) Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1993 à minuit, est admissible.

Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit antérieure au 31 décembre 1993, à minuit.

Dans ce cas, la cylindrée des voitures ne sera pas limitée.

b) Des voitures répondant à ces critères, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution**, même non implantés avant le 31 décembre 1993, pourront aussi être admises au départ, pour autant que ces éléments soient de la **même marque** que la voiture ou que celle du moteur/culasse dont elle était équipée d'origine (**Voir aussi, c)** ci-dessous).

L'élaboration sécuritaire imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

En cas de moteur et/ou culasse de substitution, la cylindrée ne pourra excéder, 3500 cc (quel que soit le nombre de soupapes) après application de l'éventuel coefficient de suralimentation (Diamètres maximaux des brides d'admission : **34mm**, "Essence" ; **37mm**, Diesel).

c) Des voitures équipées d'un moteur et/ou d'une culasse d'une **autre marque** que celle de la voiture ou de celle du moteur/culasse l'équipant à l'origine, seront également admises à participer, pour autant qu'elles aient

obtenu une **homologation**, dans cette configuration, de la part de la **FIA ou de l'une de ses ASN**.

Ces voitures (moteur et/ou culasse d'une autre marque), ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

De plus, malgré la présentation de cette fiche d'homologation et de ce qu'elle peut comporter, les cylindrées de telles voitures resteront limitées à **3500cc** (après application éventuelle du coefficient de suralimentation). De même, quel que soit le diamètre maximal de la bride du système d'admission mentionné sur cette fiche d'homologation, il ne pourra excéder **34mm**, pour un moteur "essence" ou **37mm** pour un moteur Diesel.

d) Des **contrôles de cylindrée** et de **brides** pourront être effectués lors des épreuves. La couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables, une amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

e) D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration, une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices).

f) La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8^e tiret du RSG).

Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration et ce, même dans le cas où la voiture, qui n'avait pas été reprise dans la liste dont question à l'Art. 27.5.2 ci-dessous, avait été acceptée par les Commissaires Techniques dépêchés sur place ou si les renseignements fournis étaient incomplets, incorrects ou fallacieux.

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;
- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;
- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

Normes techniques

Seules, en principe, les voitures "conduites intérieures" sont autorisées à participer. L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Les voitures du type "cabriolet" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadsters, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/dôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le **31/12/1961**.

Joindre à la demande d'engagement, la feuille spécifique des "Vérifications".

Equipement sécuritaire

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

Comportement responsable

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels "Avertissements" (carton Jaune et carton rouge) seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des "Reconnaisances", pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes "Show", pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

En plus, le collège des commissaires sportifs présent à l'épreuve pourra, à l'encontre des participants de cette catégorie, prendre des sanctions directes, immédiates et sans appel en cas d'attitude ou d'agissement jugés comme dangereux pour les spectateurs et/ou le personnel en place (exemples : "donuts", "drift", "toupies", "freins à main" ou vitesse excessive durant le retour ou en liaison).

Ces sanctions pourront être

- l'avertissement ;
- l'exclusion du meeting ;

Remarque : si l'infraction est commise en fin d'épreuve alors que le pilote a terminé sa prestation, une amende de **125 euros** sera alors automatiquement appliquée par le Collège des Commissaire Sportif.

Si cette amende ne lui a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra

un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence jusqu'à l'apurement de sa dette (voir Art 1.6.5 du R.S.G.).

Rappel : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

TIMING

<u>JEUDI 23 MAI 2019</u>	Parution du règlement
<u>VENDREDI 24 MAI 2019</u>	Date de début des engagements
<u>VENDREDI 28 JUIN 2019</u> 17 h 00 :	Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros
<u>LUNDI 1 JUILLET 2019</u> 22 h 00 :	Attribution des numéros
<u>MARDI 2 JUILLET 2019</u> 12 h 00 :	Affichage de la liste des engagés via nos canaux habituels www.ecurie-bayard.be et https://www.facebook.com/ecuriebayard/
<u>Samedi 6 JUILLET 2019</u> 14 h 00 :	Ouverture de la permanence Ouverture des vérifications administratives Au Chapiteau BAYARD Rue de Gorimont 1, 5590 Achêne (Zoning) Tél. 0476/79.24.00 – 0475/39.63.49
14 h 30 :	Début des reconnaissances Ouverture des vérifications techniques Au Chapiteau BAYARD Rue de Gorimont 1, 5590 Achêne (Zoning)
18 h 00 :	Fermeture des vérifications administratives
18 h 30 :	Fermeture des vérifications techniques
19 h 30 :	Fin des reconnaissances
<u>DIMANCHE 7 JUILLET 2019</u>	ATTENTION PAS DE RECONNAISSANCES le dimanche
07 h 00 :	Ouverture des V.A. et V.T. (complémentaires)
07 h 30 :	Fermeture des V.A. et V.T. (complémentaires)
08 h 15 :	Affichage de la liste des voitures qualifiées
08 h 45 :	Départ voiture n°1 pour le tronçon 1
11 h 35 :	Départ voiture n°1 pour le tronçon 2
14 h 25 :	Départ voiture n°1 pour le tronçon 3
16 h 40 :	Départ voiture n°1 pour le tronçon 4
17 h 38 :	Rentrée voiture n°1 au parc fermé

60' au maximum, après l'heure de rentrée effective de la dernière voiture : Affichage des résultats finaux
30' après l'heure de l'affichage des résultats finaux : Affichage des résultats OFFICIALES
30' après l'heure de l'officialisation du classement final : Proclamation des résultats

DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course :	SMOOS Cédric	Lic. ASAF : 0856
Directeur de Course adjoint :	HENROT Hugues CEULEMANS Christophe DIDION Eric GARNIER Eric DEBARSY André	Lic. ASAF : 0835 Lic. ASAF : 0877 Lic. ASAF : 0961 Lic. ASAF : 0907 Lic. ASAF : 0924
Directeur de Sécurité :	GERARD Jean-Marie	Lic. ASAF : 0836
Directeur de Sécurité adjoint :	CHAMBERLAN Joel WAUTOT Cédric PRIGNON Christian	Lic. ASAF : 0814 Lic. ASAF : 0875 Lic. ASAF : 0812
Secrétaire du meeting :	SOREE Magali	Lic. ASAF : 0808
Relations avec les concurrents :	BLASUTIG Léon	Lic. ASAF : 0850
Service médical :	CRS	
Ambulances :	Param	Nombre : 2
Responsable du Parc Fermé :	CHAMBERLAN Joel	
Responsable de l'ES :	MODAVE LOUIS	Lic. ASAF : 0653
Responsable équipe sécurité :	GOBAUX Frédéric	Lic. CAS : 22206

OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

Commissaires Sportifs, Président de Collège :	ROQUET Michel	Lic. ASAF : 0951
Membres :	MACEDOINE Quentin	Lic. ASAF : 0846
Commissaires Techniques, Président de Collège :	PUISSANT Jean-Claude	Lic. ASAF : 0957
CT:	DERENNE Didier MENU Bernard MENU Olivier LEJEUNE Guy	Lic. ASAF : 0881 Lic. ASAF : 0021 Lic. ASAF : 0718 Lic. ASAF : 0728
Secrétaire :	DOCQ Josette PREVOT Martine	Lic. ASAF : 0717 Lic. ASAF : 0988
Observateur de l'ASAF	DEMARCHE Christophe	Lic. ASAF : 0998
Inspecteur Sécurité :	LIMBOURG Eddy	Lic. ASAF : 0311

PERMANENCE

Avant et après le meeting

HENROT Hugues - rue de Meursault 22 à 5590 Leignon – 0475.39.63.49 – heh@belgacom.net

SMOOS Cédric – rue des Marbriers 20 à 6567 Labuissière – 0476.79.24.00 – smoos.c@gmail.com

Adresse mail commune : info@ecurie-bayard.be

Pendant le meeting

SMOOS Cédric – 0476.79.24.00 – smoos.c@gmail.com

Chapiteau Bayard **Rue de Gorimont 1, 5590 Achêne (Zoning)**

TABLEAU D’AFFICHAGE

Situation exacte : **Au Chapiteau BAYARD - Rue de Gorimont 1, 5590 Achêne (Zoning)**

ORGANISATION

Art. 1.- DEFINITION

Les SAMEDI 6 et DIMANCHE 7 JUILLET 2019, l'épreuve dénommée « 25ème RALLYE-SPRINT DU ZONING D'ACHENE », comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie - Bruxelles, les Championnats Provinciaux de Namur, Brabant et Luxembourg et du challenge des Bourlingueurs de l'ASAF, sera organisée conformément aux dernières Prescriptions ASAF, ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

L'épreuve **n'est pas OPEN** (ENPA)

Art. 2.- PARCOURS

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale show d'une longueur de 12.210 m , et sur 10.875 m de liaison, à parcourir 4 fois, soit au total 92.340 m, dont 48.840 m d'ES.

Les Divisions PH prendront le départ après les concurrents des autres Divisions.

La Division Histo-Démo prendra le départ après les PH

(Voir Art. 7.1.4 et 26.11.6.6. du RPR)

Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R.

- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR)

Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES

4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5 du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

4.2. DIVISION FACULTATIVE

Le nombre de participants est limité à 20 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée, ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 4 concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

4.3. REMARQUE IMPORTANTE

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.

Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la fiche des « Vérifications » adéquate et du formulaire "Photocopies des licences" **, devra parvenir :

- par voie postale, à l'adresse suivante : ECURIE BAYARD – Rue de Meursault 22 – 5590 Leignon

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Pour, au plus tôt, le vendredi 24 mai, et, au plus tard, le 28 Juin à 17h

**** Photocopies des licences**

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et co-pilotes).

Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :

IBAN BE33 0018 3636 0146 / BIC GEBABEBB intitulé Dinant asbl Ecurie Bayard, Avenue des Combattants, 54, 5500 DINANT, avec la mention " RS ACHENE 2019, équipage / ", avant vendredi 28 Juin à 17h (Attention aux délais bancaires).

Le montant de l'engagement est fixé à :

- 145 € Pour les Divisions 1/2/3, PH Classic et PH S/R.
- 180 € pour la Division 4.
- 105 € pour la Division Histo-Démo.

Pour les membres de l'asbl Ecurie Bayard en ordre de cotisation 2019 :

Dans le cas de 1 membre de l'équipage, le montant de l'engagement en Divisions 1, 2, 3 et PH est fixé à 132,50 €.

Quant au montant de l'engagement en Division 4, il est fixé à 167,50 €.

Dans le cas de 2 membres de l'équipage, le montant de l'engagement en Divisions 1, 2, 3 et PH est fixé à 120 €.

Quant au montant de l'engagement en Division 4, il est fixé à 155 €.

***** Après cette date et jusqu'à la fin des V.A. le droit d'engagement sera majoré de 20% (RSG, Art. 9.1-b)**

Soit, une augmentation de :

29 € pour les Divisions 1-2-3, PH Classic et PH S/R

36 € pour la Division 4

20€ pour la Division Histo-Démo

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Attention : Tout forfait après inscription doit impérativement nous parvenir à l'adresse mail : info@ecurie-bayard.be

B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)

L'attribution des numéros aura lieu le lundi 1^{er} Juillet à 22h.

L'affichage de la liste des numéros aura lieu le mardi 2 Juillet à 12h via nos canaux de communication habituels :

Site du club : www.ecurie-bayard.be

Page Facebook : <https://www.facebook.com/ecuriebayard/>

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribuées de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo*, à partir de **300**.

*Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** peuvent être **mélangés**, dans l'ordre des **départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à la Division.*

Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS

Situation du Parc d'Assistance : rue de Gorimont, CH IN, au croisement avec la bretelle (venant de Luxembourg) de sortie de l'autoroute E411 à 5590 Achêne.

L'assistance se fera entre la sortie de l'ES et le PF.

Situation de la zone d'assistance avant ES : Rue du Polissou

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, de même que l'usage de sac poubelles pour collecter vos débris, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

L'usage de barbecue est strictement interdit dans l'enceinte du parc d'assistance.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : **OUI**

Situation : Station ESSO, avenue d'Huart, à 5590 Fays-Achêne.

Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le samedi 6 juillet, entre **14h et 19h30**. **Pas de reconnaissance le dimanche matin.**

Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT

Art. 8.- PARC FERME

Le Parc Fermé sera situé rue de Gorimont dans la continuité du parc d'assistance sur le Zoning de Achêne (5590).

Important : ce Parc fermé fonctionnera uniquement pour les Regroupements et pour le Parc de fin d'épreuve. Il n'y aura donc pas de Parc Fermé de départ.

Néanmoins, ce parc sera librement accessible aux concurrents le DIMANCHE 7 JUILLET 2019, à partir de 07h30.

Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles auront lieu le samedi 6 juillet entre **14h et 18h**

Elles se dérouleront : **Au Chapiteau BAYARD - Rue de Gorimont 1, 5590 Achêne (Zoning)**

Documents à présenter :

- Cartes d'identités ;
- Permis de conduire ;
- Licences ASAF/VAS valides et d'un niveau suffisant ou "TP-L" (10 €), "TP-B", "TP- A4" (50 €), valables pour ce seul meeting, à acquérir sur place auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.
Attention : la licence "R" de la VAS n'est pas acceptable ; un TP-L doit être délivré pour la remplacer
- Licences RACB valides, d'un niveau suffisant **pour solliciter le "TP-" obligatoire requis** (éventuellement : TP-A3) ;
- Le cas échéant, attestation de dérogation signée du Président de la CSAP du club organisateur ou du Président de l'ASAF, en vue de solliciter l'obtention d'un TP-A3 (50€) si nécessaire, auprès du Commissaire Sportif de l'ASAF.

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP" ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.

Ces licences et "TP" étant STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.

RAPPEL : Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo -Démo, DOIT avoir atteint l'âge de **18 ans**. **Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 12 du CCCT)

Elles auront lieu le samedi 6 juillet entre 14h30 et 18h30 et se dérouleront suivant le timing établi par lui.

Les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront se présenter le jour même de l'épreuve, à l'heure fixée par celui-ci.

Les vérifications techniques se dérouleront : **Au Chapiteau BAYARD - Rue de Gorimont 1, 5590 Achêne (Zoning)**

Les voitures de TOUTES les Divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises.

Les participants de la Division Histo Démo prendront part aux VT après ceux des autres Divisions.

Le **timing de passage** aux VT sera transmis au concurrent : **Lors du passage aux VA**

Lieu des éventuelles **VT finales** : Dans le parc fermé, rue de Gorimont

Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : entrée du parc fermé, rue de Gorimont, sur le Zoning d'Achêne

Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant : 30 minutes après l'officialisation des résultats, **Au Chapiteau BAYARD - Rue de Gorimont 1, 5590 Achêne (Zoning)**

Coupes aux :

- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH S/R
- 1^{ers} de la Division PH S/R (pilotes et co-pilotes).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues).
- 1^{ers} de chaque classe PH Classic (pilotes et co-pilotes).
- 1^{ers} du classement de la Division PH Classic (classes 16-17-18 et 19, confondues).
- 1^{ère} Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe (pilotes et co-pilotes) de la Division 4.
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et co-pilotes).
- 1^{ère} Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- *1^{er} équipage féminin (D1, 2 et 3 confondues).
- 1^{ère} écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et co-pilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et co-pilotes).

Art. 14.- DIVERS

- a) Un Road Book d'assistance sera remis à chaque équipage lors du passage aux VA
- b) Des programmes avec la carte du parcours plus une liste d'engagés seront en vente aux entrées
- c) Une Restauration est prévue à la permanence pendant toute la durée de l'épreuve
- d) Infos Logement : www.dinant-tourisme.be & www.ciney.be/tourisme

Art. 15.- LITIGES

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

DEMARCHE Christophe, Lic. N° 998, en date du 19 mai 2019 (CSAP Namur)

JAUQUET Steve, Lic. N° 301, en date du 20 mai. (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

LIMBOURG EDDY, Lic. N° 301, en date du 30 avril 2019.

Club organisateur : ECURIE BAYARD asbl	N°
Epreuve : Rallye Sprint d'Achêne	Date : 7 Juillet 2019
Bulletin d'inscription à renvoyer du 24 mai au 28 Juin uniquement par voie postale à : Ecurie Bayard , Rue de Meursault 22 à 5590 Leignon	

* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION					PARTICIPE AU :
Engagement reçu le : / /	Paiement reçu le : / /	Div. :	Cla :	Ordre de réception	Chal. B. Thiry <input type="checkbox"/>

PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)													
Nom :		Si pseudonyme : / « »		Prénom :		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>							
Né(e) le : / /		Adresse :			N° :								
Code postal :		Localité :											
<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <u>Accepte</u> <input type="checkbox"/> <u>n'accepte pas</u> d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.													
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM :		E-mail :									
ASAF		VAS			N° Licence	Type	Ecurie						
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)													
Nom :		Si pseudonyme : / « »		Prénom :		Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>							
Né(e) le : / /		Adresse :			N° :								
Code postal :		Localité :											
Si nous devons vous contacter :		N°. Tél/ GSM :		E-mail :									
ASAF		VAS			N° Licence	Type	Ecurie						
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT	<input type="checkbox"/> HT	<input type="checkbox"/> LG	<input type="checkbox"/> LX	<input type="checkbox"/> NA	<input type="checkbox"/> AN	<input type="checkbox"/> LI	<input type="checkbox"/> OV	<input type="checkbox"/> VB	<input type="checkbox"/> WV

VEHICULE :	Marque :	Type :	Plaque N° :
Année de construction :	N° de Châssis :		Cylindrée : cc
Compagnie d'assurance :		Police N° :	

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

Abandon de recours participants

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP. ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !

<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la déclaration relative à la vie privée et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / /	(Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)
Signature du pilote	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance. Signature du copilote

Epreuve : Rallye Sprint de Achêne

N°

Date : 7 JUILLET 2019

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « »									
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature								
..... / « »									
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type	
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV				
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>				

VOITURE

Marque - Type		N° Plaque		N° de châssis		Cyl.		Div.		Cla.	
						CC					
Compagnie d'assurance :						Police n° :					

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins	
Eclairage		Anneaux de remorquage	
Documents de bord		Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :	
Arceau de sécurité		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe	
Batterie		Conformité de division	
Extincteur		Challenge B. Thiry (à vérifier)	<input type="checkbox"/>
Appui-tête		(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Casque / HANS		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres		COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :	
Ornement extérieur		Nom/Cachet :	
Echappement			
Protections des tuyauteries			
Poids			
Elargisseurs de voies		SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Pneumatiques			

Epreuve : Rallye Sprint de Achêne	N°
Date : 7 JUILLET 2019	

VERIFICATIONS (Division Histo-Démo)

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.
Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES

PILOTE/CONDUCTEUR

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Signature
.....	/	
« »			
Prov.	ASAF	VAS	N° Licence
	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

COPILOTE/PASSAGER

Nom :	Si pseudonyme :	Prénom :	Signature
.....	/	
« »			
Prov.	ASAF	VAS	N° Licence
	BT HT LG LX NA	AN LI OV VB WV	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	

VOITURE

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	1^{ère} Année de fabrication ou d'homologation FIA/ASN
Compagnie d'assurance :		Police n° :	

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

Documents de bord		Divers :	
Eclairage		Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais			
Extincteur			
Casque / Hans			
Pneumatiques			
		EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
		NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
COMMISSAIRE TECHNIQUE			
		Licence N° :	
		Nom/Cachet :	
SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :			

25^e RALLYE-SPRINT DU ZONING D'ACHENE

6 & 7 JUILLET 2019

CHAMPIONNAT DE LA FEDERATION WALLONIE - BRUXELLES
CHAMPIONNAT PROVINCIAL NAMUR
CHAMPIONNAT PROVINCIAL BRABANT
CHAMPIONNAT PROVINCIAL LUXEMBOURG

PALMARES

PILOTE

COPILOTE

Copies de vos licences "sportives" 2019

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

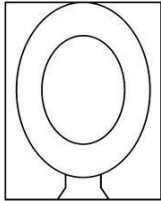

Pilote :

- Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2019

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :

PILOTE		
LG 0000	A4	2019
	NOM Prénom --/--/----	Sexe : M
Validité cardio : --/--/----		
		

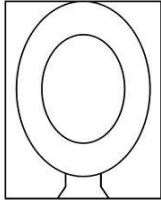

Copilote :

- Je sollicite un « T.P. » et me présenterai aux V.A. de l'épreuve avec le formulaire ASAF complété.
- Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)
- Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2019

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :

PILOTE		
LG 0000	A4	2019
	NOM Prénom --/--/----	Sexe : M
Validité cardio : --/--/----		
		

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives.

Documents à présenter :

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport en vue de l'obtention des « T.P. » désirés ;
- Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :

* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.